

Hygiène et balnéothérapie

AMPR

27 Novembre 2015

Englos

Généralités

Hydrothérapie / Balnéothérapie

→ Emploi de bains à visée thérapeutique / Immersion partielle ou totale

→ quels risques ? Infectieux voire chimique (entre autres...)

1/ Eviter la contamination de la balnéothérapie par un patient et/ou un professionnel

2/ Eviter la transmission croisée directe interhumaine

Qui et quoi ?

- Contamination de l'eau : alimentation eau / personnes
- Eau chaude propice au développement microbien

En surface ++, bouillonnants

! INDIVIDUS

- ! par respect des règles d'hygiène,
- ! par respect des contre-indications

! ENVIRONNEMENT

Réglementaire



- ! Objectifs : conditions optimales de sécurité sanitaire pour les utilisateurs.
- ! Peu de problème de contamination.. Quand les règles sont suivies !

Friedman MS, Roels T, Koehler JE, Feldman L, Bibb WF, et al. Escherichia coli O157: H7 Outbreak associated with an improperly chlorinated swimming pool. Clin Infect Dis 1999;29:298–303

Règlementaire ... E commandations

- ! Arrêtés et décrets du 7 avril 1981 fixant les dispositions techniques applicables aux piscines, modifiés en 1991, 1995, 2000 puis par l'arrêté du 18 janvier 2002 (Hygiène et sécurité)
- ! Arrêté 2007 sur la qualité de l'eau (consommable ou non)
- ! Circulaire DGS du 5 octobre 2004 relative aux produits et procédés pour la désinfection des eaux de piscine
- ! Circulaire sur procédure traitement de l'eau / arrêté « surveillance legionnelles » Et circulaire n°DHOS/O1/2008/305

Réglementaire ...

! « Les normes définies dans le code de santé publique (Article D.1332-) s'appliquent aux piscines autres que celles réservées à l'usage personnel d'une famille... Les piscines thermales et les piscines des établissements de santé autorisés à dispenser des soins de suite et de réadaptation, d'usage exclusivement médical, ne sont pas soumises aux dispositions de la présente section » *ARS NPdC 2012*

! Sécurité sanitaire dans les établissements de santé
réglementation applicable Juin 2010

Réglementaire ... E recommandations

Quelle politique de gestion des risques dans les piscines de rééducation ?

- ⑧ s'appuyer sur la législation relative aux piscines publiques.
- ⑧ Rôle des ARS

Recommandations COTEREHOS (Comité Technique Régional Environnement Hospitalier et Organisation soins) 2002.

Une référence...?

LE CARNET SANITAIRE POUR LA PREVENTION ET LA MAÎTRISE DU RISQUE INFECTIEUX EN HYDRO- BALNEOTHERAPIE .

V1 – octobre 2013



Document téléchargeable

sur le site Internet du RFCLIN : www.rfclin.info

Bien au-delà du médical... et du paramédical..

- ! Aide-soignant / Brancardiers
- ! Cadre de santé
- ! Infirmier diplômé d'Etat INTERNES
ET EXTERIEURS
- ! Kinésithérapeute
- ! Médecin

! ADA



INSTALLATIONS

AFNOR : piscine =
«un bassin
artificiel, étanche,
dans lequel se
pratiquent des
activités aquatiques
ainsi que tous les
équipements
strictement
nécessaires à son
fonctionnement

! Cuve / Baignoire / bassin (l 2m L 1,8 p

Piscine (l 3m, L2 m, p 1,10)

Qui dit piscine , dit...

Pédiluve, plage.... vestiaires



! ... mais aussi accessoires, immergés ou non
(rampes, barres, fauteuil roulant, chariot),
immergeables..

Qualité de l'eau

EAU FILTRÉE DESINFECTÉE ET DESINFECTANTE

- ! **Recommandations du CoTeREHOS** (*pas pour celles vidangées / soin*)
- ! L'eau des bassins et piscines doit être renouvelée à raison d'au moins 30 litres par jour et par baigneur ayant fréquenté l'installation (50 litres recommandés)
- ! La durée maximale du cycle de l'eau est adaptée à la taille du bassin

Qualité de l'eau

! *Chloration*

→ différentes formes de Cl-

- ! Le chlore total = chlore libre + du chlore combiné (chloramines + organochlorés).
- ! chlore combiné = matières organiques en cours de destruction
- ! chlore libre = somme du chlore actif et du chlore potentiel (chlore en réserve).
- ! Actif = forme active sur les micro-organismes.

Qualité de l'eau – risque microbio

Objectifs : limiter un taux de chlore combiné élevé,

→ hygiène corporelle des patients : douche avec savon +++

→ traitement chimique : spécifique de l'eau des bassins : ozone, destructeur de chloramines, filtre à charbon actif ou UV

→ Traitements physiques : insufflation d'air comprimé sous forme de bulles

Risque microbiologique



Contamination principalement à partir des flores microbiennes cutanéomuqueuse, rhinopharyngée et digestive des baigneurs

Chapuis C., Gardes S., Tasseau F. Gestion des risques infectieux liés aux piscines et bains collectifs à usage médical. Annales de réadaptation et de médecine physique 2004 ; 47 : 233-238.

⑧ Risque infectieux dépend de la fragilité du patient

→ Infections cutanées : Staphylococcus aureus, Pseudomonas Aeruginosa (folliculites),

Dermatophytoses (contacts plages, sols, ...), mycobacterium

Verrues (Papilloma)

→ Infections digestives : E coli, virales, ...

Mesures et prélèvements

**AFSSET (juin 2010) (article R 1321-23 Code
Sté publique)**

Valeurs cibles

- ! Bactéries aérobies revivifiables à 37°C < 100 UFC/mL
- ! Coliformes totaux <10 UFC/100 ml
- ! Coliformes fécaux Absence dans 100 ml
- ! *Escherichia coli* Absence dans 100 ml
- ! Staphylocoques pathogènes Absence dans 100 ml
- ! *Pseudomonas aeruginosa* Absence dans 100

Qualité de l'air – AFSSET 2010

- ! Réduire la teneur en polluants toxiques (chloramines, haloformés)
- ! Réduire le taux d'humidité
 - confort
 - environnement locaux
- ! Confort des personnes exposées en assurant une température d'environ 27°C .

Modalités d'accès / prérequis

- ! Pas de port de bijoux, pas de maquillage.
- ! Douche au savon doux soigneuse en insistant sur les zones pileuses avant d'accéder à la balnéothérapie.
- ! Cheveux propres. Le port d'un bonnet de bain ou charlotte à usage unique est conseillé.
- ! Maillot de bain (Pas de short de bain et caleçons) revêtu juste avant la séance de balnéothérapie..
- ! Les vêtements (peignoir, serviette, maillot de bain, bonnet de bain ...) portés sont propres.
- ! Friction des mains avec un produit hydro-alcoolique.

Modalités d'accès

- ! Les vêtements (peignoir, serviette,...)
- ! → au mieux ...gérés par établissement car doivent être propres.

... maillot de bain, bonnet de bain ?

Mise en tenue → douche → pédiluve → ...

Maîtriser l'hygiène en balnéo

! Prescription médicale tracée en amont

→ Le médecin vérifie l'absence de contre-indication initiale et tout au long de la prise en charge.

! Tout symptôme ou toute lésion cutanée constatée par le patient / soignant doit être signalé pour définir la conduite à tenir.

⑧ Si temporaire, la durée est précisée et réévaluée.

Contre-indications absolues ou relatives

Cutané

- 2 Cicatrice chirurgicale non fermée (à moins d'une possibilité technique d'étanchéité totale assurée)
- 2 **Fistules**
- 2 Trachéotomie, Fixateurs externes

- **Pas de raisons d'éviter, toute dermatose**

Efficacy and safety of sodium hypochlorite (bleach) baths in patients with moderate to severe atopic dermatitis in Malaysia. Wong SM1, Ng TG, Baba R. J Dermatol. 2013 Nov;40(11):874-80. doi: 10.1111/1346-8138.12265. Epub 2013 Sep 20.

Maîtriser l'hygiène en balnéo - Cutané

! **Plaie, ulcère ou escarre**

- Peut-elle être isolée de façon étanche ?
- lésion cutanée colonisée/infectée

! **Mycose cutanée ou muqueuse : Intertrigo**

Onychomycose → chaussons adaptés en caoutchouc

Autres contre-indications

2 *Infections* : Urinaires

Voir la continence...

→ Le risque infectieux (BMR en particulier) ne se limite pas à un risque global

- **Conjonctivite**
- ***Incontinence fécale***

- Infection ORL, pulmonaires : ...

Circuit et chronologie

- ! Nécessité d'un circuit de déplacement patient / professionnel

SPATIAL et TEMPOREL

- ! Pré-requis vérifiés par l'équipe soignante en amont de l'accès à la balnéothérapie.
- ! Circuit de déplacement systématique / pas d'accès libre

\ sous surveillance du professionnel responsable

Surveillance eau



**! Contrôles quotidiens
(2 fois par jour cf.
réglementation)**

**physique et chimique
de l'eau des bassins**

Surveillance eau



! **Contrôles mensuels :**
Analyse physico-
chimique et
microbiologique de l'eau
de piscine :

Surveillance air

! **Surveillance de la qualité de l'air et opérations de maintenance :**

Contrôles quotidiens (physique de l'air) à l'ouverture de la balnéothérapie :

relevé de la température de l'air

débit de ventilation

hygrométrie

! **Contrôles 2 fois par an :**

analyse de trichloramine dans l'air

(obligatoire uniquement lorsqu'il y a un déchloramineur UV. Néanmoins peut être recommandé systématiquement).

Entretien des locaux

! Règlement : entretien des locaux est conforme à la procédure en vigueur dans l'établissement.

Temps dédié à l'entretien est défini.

! Bonnes pratiques pour le nettoyage et la désinfection des matériels, des surfaces et des locaux respecte la démarche qualité de type HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

! Hors présence des patients, soit après le dernier

Procédures

- 1/ Informations données
- 2/ Prescription médicale
- 3/ Prérequis tenue, etc...
- 4/ Pas de modif état médical / CI
- 5/ Si CI relative → médecin

! Check Liste avant de plonger ?

! Formations / Information

! Gestion des anomalies de mesure

2 Choc chloré

2 Vidange partielle ou totale

2 Intervention filtres, lignes d'eau

→ Fiches DDASS 2008 (puy de Dôme)

→ Département santé environnement ARS...

Ecrits, tracabilité et procédures...

! Outils spécifiques à chaque établissement

⑧ Carnet sanitaire de suivi (relevés, ...)

⑧ Protocoles (entretien, anomalies,...)

→ Règlement intérieur

→ Charte d'utilisation

! Archiver les données relatives à l'installation.

Quelle organisation

! Pluridisciplinaire

- Installation d'hydro-balnéothérapie, modalités d'accès,
- modalités d'entretien, et de surveillance,
- programmer des actions préventives et correctives,

⑧ groupe de travail

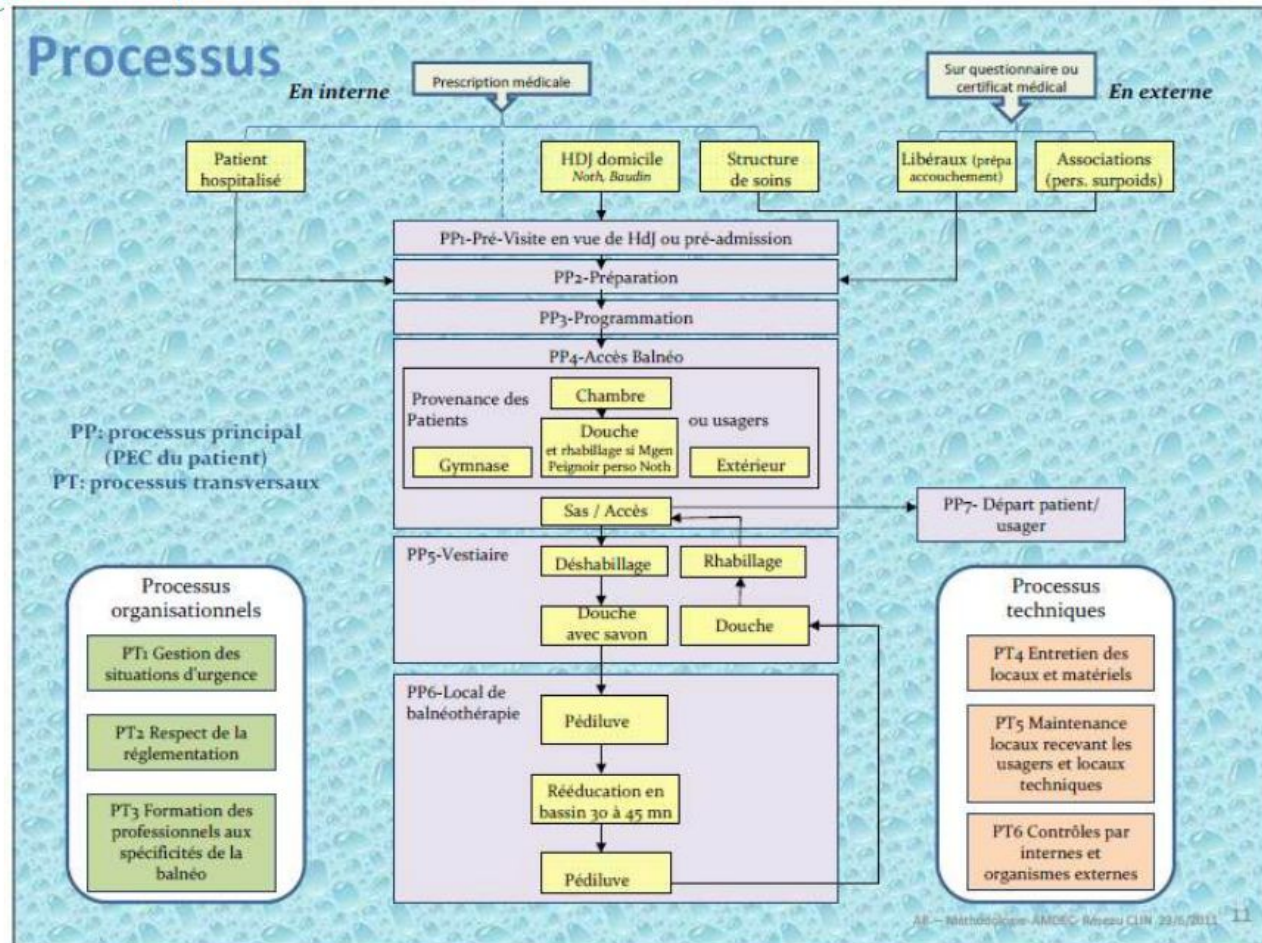
⑧ EPP ... certification...

Conclusions



- ⑧ Garder une analyse des CI ... relatives →
décision médicale
- ⑧ Circuit spatial et temporel / Programmations +
+
- ⑧ Gestion du risque / démarche d'assurance
qualité

Conclusions



Merci

- ! Abbas R., Lefebvre A., Astruc K., Tiv M., Aho-Glélé L.-S. La prévention des onychomycoses en balnéothérapie justifie-t-elle une limitation des soins de rééducation ? *Hygiènes* 2012 ; volume XX, n°3 : 169-172.
- ! Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail. Avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés aux piscines – partie 1 : piscines réglementées. Saisine n°2006/11.2010.
- ! Chapuis C., Gardes S., Tasseau F. Gestion des risques infectieux liés aux piscines et bains collectifs à usage médical. *Annales de réadaptation et de médecine physique* 2004 ; 47 : 233-238.
- ! CoTeREHOS. Hygiène des piscines de rééducation fonctionnelle. Recommandations 2002.
- ! M. Lemoine, ARS Nord-Pas de Calais. Piscines : point réglementaire. Communication orale. Journée CCLin Paris-Nord, 2 octobre 2012.
http://www.cclinparisnord.org/REGION/NPC/PH021012/ARS_Piscines.pdf
- ! Hygiène générale des piscines et gestion des installations. Extrait de «Hygiène générale des piscines et gestion des installations», ENSP, septembre 2009.
http://www.piscines-certu.fr/IMG/pdf_Dossier_complet_ENSP_2009.pdf
- ! Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. SF2H, septembre 2010.
http://www.sf2h.net/publications-SF2H/SF2H_surveiller-et-prevenir-les-IAS-2010.pdf